



Par dépôt électronique

Le 23 octobre 2026

Me Johanne Skelling, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : MÉIÉ - Demande d'avis à la Régie de l'énergie sur les modalités réglementaires qui pourraient être mises en place afin de réduire les impacts tarifaires pour les consommateurs tout en maximisant le développement et l'utilisation du GSR produit au Québec

Votre dossier : R-4353-2026

Observations générales d'Hydro-Québec concernant la contribution du gaz de source renouvelable à la transition énergétique

Chère Me Skelling,

Hydro-Québec suit avec intérêt les travaux de la Régie de l'énergie visant à conseiller le ministre sur les modalités réglementaires susceptibles de limiter les impacts tarifaires pour les consommateurs tout en maximisant le développement et l'utilisation du gaz de source renouvelable (GSR) produit au Québec. Soucieuse de répondre de façon fiable et ordonnée à la croissance anticipée de la demande d'électricité, Hydro-Québec demeure attentive aux changements importants de son environnement énergétique. Sans prendre position sur les modalités à l'étude ni sur les propositions des participants, c'est dans cette perspective qu'elle soumet les présentes observations générales.

Hydro-Québec reconnaît la contribution du GSR à la transition énergétique et à la décarbonation du Québec. Cette contribution s'inscrit dans le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques du Québec 2026-2050 (PGIRE), qui privilégie notamment l'efficacité énergétique, la diversification des approvisionnements et la complémentarité des filières pour une transition ordonnée, fiable et au meilleur coût pour la société. Déjà fortement engagée dans cette transition, Hydro-Québec poursuit des cibles importantes en matière de nouveaux approvisionnements en électricité, d'efficacité énergétique et de gestion de la pointe, conformément aux objectifs gouvernementaux du PGIRE.

Dans ce cadre, l'électrification et les autres sources d'énergie renouvelable peuvent répondre à des besoins complémentaires. À titre d'illustration, le GSR pourrait constituer une option complémentaire à l'électrification pour certains usages difficiles à électrifier ou pour contribuer à la gestion de la pointe électrique. Certains projets annoncés publiquement par Hydro-Québec pourraient y faire appel et ne constituent pas un engagement quant à l'acquisition de volumes, à leur provenance ou à la réalisation de projets particuliers.

Hydro-Québec reconnaît l'intérêt des initiatives visant à mieux cerner la contribution potentielle du GSR à la décarbonation ainsi qu'à renforcer la sécurité et l'autonomie énergétiques du Québec dans une perspective de transition énergétique efficiente, équitable et conforme aux objectifs climatiques du Québec. Elle souligne néanmoins que toute solution susceptible d'avoir une incidence sur Hydro-Québec ou sur sa clientèle, devrait faire l'objet d'une évaluation complète et impartiale, tenant compte notamment de ses coûts, de ses bénéfices attendus, des solutions de rechange disponibles et de ses effets sur la clientèle.

Les présentes observations ne modifient pas les engagements existants d'Hydro-Québec et n'en créent pas de nouveaux. Par ailleurs, ni les références à Hydro-Québec dans les interventions de tiers, ni l'absence de commentaire sur une proposition particulière ne devraient être interprétées comme une confirmation de sa participation, un engagement ou une approbation de sa part.

Veuillez recevoir, chère Me Skelling, nos meilleures salutations.

(s) Hydro-Québec

Hydro-Québec